
DOSSIER DE CANDIDATURE



1^{er} label environnemental
de la filière équine

SOMMAIRE

Introduction.....	p.3
Fiche d'identité.....	p.4
Acte d'engagement.....	p.6
Pièces à fournir.....	p.9
Grille d'auto-évaluation.....	p.11
Autodiagnostic réglementaire.....	p.32

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez vous engager dans une démarche de développement durable dans le cadre de votre activité professionnelle. Le label EquuRES, créé en 2014 et déjà adopté par des structures de la filière équine dans la France entière, vous permet d'officialiser votre engagement et de le faire connaître auprès de vos partenaires et de vos clients.

Vous trouverez dans les documents transmis toutes les informations pour vous permettre de souscrire à ce label en toute transparence :

- ▶ Le dossier Label EquuRES : une présentation complète de ses caractéristiques, son fonctionnement, ses modalités d'évaluation, ses 3 différents niveaux, ses outils de communication, ses tarifs, ses adhérents.
- ▶ Le dossier de candidature : la fiche d'identité, l'acte d'engagement, la liste des pièces à fournir, la grille d'auto-évaluation et l'autodiagnostic réglementaire. Vous pouvez le remplir sur papier ou en numérique.

N'hésitez pas à me contacter pour toute précision ou information complémentaire.

Durablement votre,

Lola Quitard
Directrice du Conseil des Chevaux de Normandie

lola.quitard@chevaux-normandie.com
Tél. 02 31 27 10 10



FICHE D'IDENTITÉ



REFERENTIEL LABEL EQUURES

Grille d'auto-évaluation

Identité de l'entité						
Nom de l'entité		Forme juridique		Adresse		
Type de structure		Activité principale		Activité secondaire		
Responsable de la structure, signataire de l'engagement (nom, prénom, fonction)		Tél. fixe				
		Tél. mobile				
		E-mail				
Adresse du site à labelliser		Périmètre à labelliser		Surface(ha)	Surface totale	
					SAU-Surface agricole utile	
					STH-surface toujours en herbe	
Nombre de salariés		Nombre de chevaux			Linéaire de haies	
Interlocuteur pour la labellisation et fonction		Tél. fixe				
		Tél. mobile				
		E-mail				
Dossier de candidature (<i>cadre réservé au service instructeur</i>)						
Déposé le		Pièces jointes			Date	
		Engagement signé				
Modalité (courrier, mail, ...)		Grille thématique remplie				
		Plan des installations et terrains				
Carte IGN topo au 25 000ième et cartes des zones protégées et réglementées						
Document prouvant la qualité à agir du signataire en tant que représentant de la structure						
Document prouvant la qualité à agir du signataire sur le périmètre indiqué						
Vérification d'éligibilité	Nom du Vérificateur		Date		Conclusion	

ACTE D'ENGAGEMENT



ENGAGEMENT EQUURES

Je/Nous soussigné(s)

[nom et prénom, titre de chaque signataire]

Représentant

[structure]

m'engage/nous engageons à respecter les exigences légales et réglementaires relatives à l'activité de mon/notre entreprise et en tenant compte des exigences locales, à :

► **Identifier et quantifier les impacts environnementaux** de mes/nos activités, installations et équipements,

► **Planifier et mettre en œuvre, par amélioration continue, une gestion environnementale** de mes/nos activités et installations en respectant les engagements du référentiel EquuRES et en tenant à jour un document de suivi du respect de ces engagements afin d'atteindre, les objectifs suivants :

- a) Préserver les ressources naturelles (eau, air, sol, etc.)
- b) Privilégier un approvisionnement local pour l'alimentation et la litière,
- c) Assurer un bien-être animal et des soins vétérinaires adaptés,
- d) Limiter les impacts des déplacements, transports et utilisations des engins agricoles liés à notre activité,
- e) Maîtriser les consommations énergétiques (chauffage, éclairage, équipements) pour utiliser l'énergie de façon rationnelle et réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- f) Entretien de manière patrimoniale les espaces extérieurs et le paysage et préserver la biodiversité,
- g) Réduire, gérer et valoriser le fumier et les déchets,
- h) Sensibiliser mes collaborateurs.



MAISON DU CHEVAL

Campus Effiscience, Bâtiment érable

8 Rue Léopold Sédar Senghor

14460 COLOMBELLES - France

Tél. +33 (0)2 31 27 10 10 - contact@chevaux-normandie.com

Association Loi 1901 - Siret 524 906 658 00025

ENGAGEMENT EQUURES

► **Inform**er mes/nos prestataires, sous-traitants et fournisseurs et clients de mes actions environnementales, et les faire participer à celles-ci.

► **Promouvoir** la labellisation EQUURES,

► **Me/Nous former** et **m'/nous informer** :

- Sur les bonnes pratiques de maîtrise et de réduction des impacts environnementaux,
- Sur l'évolution de la réglementation,
- En consultant la documentation mise à disposition par le Conseil des Chevaux de Normandie,
- En participant autant que nécessaire aux journées et aux stages de formation qui me seront proposés afin de comprendre et de mettre en œuvre mon engagement et de pouvoir justifier de mes choix en toute connaissance.

► **Fournir** toutes les informations nécessaires à l'évaluation de manière sincère.

A Le..... Signature



MAISON DU CHEVAL

Campus Effiscience, Bâtiment érable

8 Rue Léopold Sédar Senghor

14460 COLOMBELLES - France

Tél. +33 (0)2 31 27 10 10 - contact@chevaux-normandie.com

Association Loi 1901 - Siret 524 906 658 00025

PIÈCES À FOURNIR



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Afin de compléter votre dossier de candidature, merci de bien vouloir nous faire parvenir les pièces suivantes :

- Le contrat d'adhésion signé
- La fiche d'identité de la structure candidate complétée.
- Les plans des parcelles et bâtiments concernés, et tous documents permettant de définir le périmètre de l'entité proposé à la labellisation.
- Un extrait de l'acte de propriété ou du contrat de location, justifiant le statut de l'occupant.
- L'engagement dans la démarche EquuRES signé.
- La grille d'auto-évaluation EquuRES remplie.
- L'autodiagnostic de conformité réglementaire complété ou toute autre pièce prouvant votre veille réglementaire.



MAISON DU CHEVAL

Campus Effiscience, Bâtiment érable

8 Rue Léopold Sédar Senghor

14460 COLOMBELLES - France

Tél. +33 (0)2 31 27 10 10 - contact@chevaux-normandie.com

Association Loi 1901 - Siret 524 906 658 00025

GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION



Les 9 thématiques du label EquuRES		
<i>Nom de la thématique</i>	<i>Abréviation</i>	<i>Nombre critères</i>
→ Alimentation et litière	AL	14
→ Bien-être animal et soins vétérinaires	BS	14
→ Déplacements et transports	DT	11
→ Eau	EA	11
→ Energie	EN	7
→ Espaces extérieurs et paysage	EP	19
→ Fumier et déchets	FD	12
→ Gestion des bâtiments	GB	10
→ Gestion des équipes et communication	GC	5

REFERENTIEL LABEL EQUURES

Grille d'auto-évaluation

Code critère	AL - Alimentation et litière	Sans objet (SO)	Indicateur						Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires		
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C			Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires
Alimentation														
AL1	% de consommation d'aliments achetés ou/et autoproduits sur le site		Inconnue		0% d'aliments consommés autoproduits sur site 100% des aliments consommés achetés		Au moins 20 % d'aliments consommés autoproduits sur site Au plus 80% des aliments consommés achetés		Plus de 50 % d'aliments consommés autoproduits sur site Moins de 50% des aliments consommés achetés		Volume produit/volume acheté, exprimé en tonnes	Aliments achetés : factures ; aliments autoproduits : cahier de suivi cultural et alimentaire, rendements...		
AL2	Nombre d'espèces cultivées (en autoproduction)		Moins de 3 espèces		3 espèces		4 à 7 espèces		Prairie naturelle permanente					
Foin														
AL3	Production		Inconnue		Issue de l'agriculture conventionnelle		Issue de l'agriculture raisonnée ou niveau 1 et 2 de la CEEA, avec suivi parcellaire		Issue de l'agriculture intégrée et/ou de l'Agriculture Biologique ou niveau 3 de la CEEA avec suivi parcellaire et analyses		Sans objet	Factures, certificat des fournisseurs si acheté Cahier du suivi parcellaire, résultats des analyses effectuées si production sur site		
AL4	Provenance		Plus de 300 km		Entre 300 et 150 km		Entre 80 et 150 km		< 80km		Sans objet	Factures et certificat des fournisseurs		
AL5	Conditionnement		Inconnu		Enrubanné systématique		Moins de 50% d'enrubanné et recyclage des films		Ballots		Visuel	% de la quantité consommée/an		
AL6	Qualité		Inconnue		Valeur alimentaire des aliments partiellement connue ou évaluée à vue		Valeur alimentaire connue avec au moins une analyse par an		Analyse de la valeur alimentaire systématique et/ou sanitaire du foin en laboratoire		Sans objet	Résultats analyses		
Granulés et autres aliments industriels														
AL7	Production (la provenance n'est pas vérifiée dans la grille car très difficile à connaître)		Inconnue		Connaissance des ingrédients et adresse du fournisseur		Ingrédients produits dans l'Union Européenne		Sans OGM 80% issue de l'agriculture intégrée et/ou de l'Agriculture Biologique ou niveau 3 de la CEEA avec suivi parcellaire et analyses		Sans objet	Factures et certificats des fournisseurs Etiquettes des sacs d'emballages		

REFERENTIEL LABEL EQUURES

Grille d'auto-évaluation

Code critère	AL - Alimentation et litière	Sans objet (SO)	Indicateur						Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires		
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C			Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires
AL8	Conditionnement		Inconnue		En sacs et en vrac, avec local dédié		En sacs et en vrac, hors sol dans local dédié		Sac recyclable ou repris par le fournisseur et vrac avec local hors sol, hermétique conservant la valeur alimentaire des granulés		Visuel	Bons de reprise Suivi quantité de sacs		
Céréales non transformées (avoine, orge, orge aplati, etc.) et autres (carottes) : répéter les lignes ci-dessous pour chaque aliment														
AL9	Production		Inconnue		Issue de l'agriculture conventionnelle		Issue de l'agriculture raisonnée ou niveau 1 et 2 de la CEEA, avec suivi parcellaire		Issue de l'agriculture intégrée et/ou de l'Agriculture Biologique ou niveau 3 de la CEEA avec suivi parcellaire et analyses		Sans objet	Factures et certificat des fournisseurs si acheté Cahier du suivi parcellaire et résultats des analyses effectuées si production sur site		
AL10	Provenance		Plus de 300 km		entre 300 et 150 km		entre 80 et 150 km		< 80km		Sans objet	Factures et certificat des fournisseurs		
AL11	Conditionnement		Inconnue		En sacs et en vrac, avec un local dédié		En sacs et en vrac, hors sol dans un local dédié		Sac recyclable ou repris par le fournisseur et vrac dans un local hors sol, hermétique conservant la valeur alimentaire		Visuel	Bons de reprise Etiquettes si conditionnement en sacs Suivi des quantités données/animal		
Litière														
Paille														
AL12	Production		Inconnue		Issue de l'agriculture conventionnelle		Issue de l'agriculture raisonnée ou niveau 1 et 2 de la CEEA, avec suivi parcellaire		Issue de l'agriculture intégrée et/ou de l'Agriculture Biologique ou niveau 3 de la CEEA avec suivi parcellaire et analyses		Sans objet	Factures et certificats des fournisseurs si acheté Cahier de suivi parcellaire si produit sur site		
AL13	Provenance		Plus de 300 km		Entre 300 et 150 km		Entre 80 et 150 km		< 80km		Sans objet	Factures et certificat des fournisseurs		

REFERENTIEL LABEL EQUURES

Grille d'auto-évaluation

Code critère	AL - Alimentation et litière	Sans objet (SO)	Indicateur						Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires		
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C			Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires
Copeaux de bois, chanvre, lin, miscanthus : répéter les lignes ci-dessous pour chaque type														
AL14	Production		Inconnue		Issue de l'agriculture conventionnelle ou bois non certifié		Issue de l'agriculture raisonnée ou niveau 1 et 2 de la CEEA, avec suivi parcellaire ou bois certifié		Issue de l'agriculture intégrée et/ou de l'Agriculture Biologique ou niveau 3 de la CEEA avec suivi parcellaire et analyses ou bois certifié		Sans objet	Factures et certificats des fournisseurs, Cahier de suivi parcellaire si produit sur site, Document comptable		

REFERENTIEL LABEL EQUURES

Grille d'auto-évaluation

Code critère	BS - Bien-être animal et soins vétérinaires	Sans objet SO	Indicateur							Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires	
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site			Moyens de preuve documentaires
BS1	Registre d'élevage		Absence		Registre non mis à jour depuis plus d'un mois		Registre actualisé au moins une fois par mois		Registre à jour		Sans objet	Registre		
Bien-être du cheval														
Accès eau et nourriture														
BS2	Accès à l'eau		Aucun accès à l'eau ou accès à une eau de mauvaise qualité (y compris des mares...)		Accès régulier, qualité de l'eau connue		Accès permanent à de l'eau propre, qualité de l'eau connue, bonne qualité		Accès permanent à une eau propre et de bonne qualité et renouvellement régulier de l'eau des abreuvoirs. Analyses d'eau		Constat sur site	Analyse d'eau si autre que réseau d'eau de ville		
BS3	Accès au fourrage (pâturage inclus)		Aucun fourrage		Fourrage donné une fois par jour		Fourrage donné plus d'une fois par jour		Accès permanent au fourrage et à volonté		Constat sur site	Calcul des rations		
BS4	Alimentation en aliments concentrés (si besoin)		Aucune estimation		Besoin de chaque équidé estimé		Quantité calculée sur la base de tables précises à partir de la ration de fourrages de base		Quantité calculée précisément sur site avec analyse des fourrages et de l'avoine		Sans objet	Registre, factures		
Qualité des boxes et abris														
BS5	Taille des boxes		Plafond à moins de 75cm au-dessus de la tête des chevaux. Chevaux qui ne peuvent pas se coucher.		Réflexion sur la taille des boxes		Taille adaptée aux usages pour une partie des installations		Taille adaptée aux usages pour toutes les installations		Constat sur site	Plan		
BS6	Isolation et aération des écuries "confort chevaux"		Inefficace (courants d'air en hiver, chaleur en été, risque de pénétration des fortes pluies)		Abri par rapport aux courants d'air et aux intempéries moyennes mais peu adapté aux très fortes chaleurs, très fortes pluies		Abri par rapport aux courants d'air, bonne protection vis-à-vis des fortes pluies et fortes chaleur		Bonne aération, protection de pluie et de la chaleur dans toutes conditions climatiques, avec surveillance de la température et ventilation facile à contrôler		Constat sur site	Plan		
BS7	Abris dans les pâtures		Aucun abri dans les pâtures		Abris artificiels dans une partie des pâtures		Abris artificiels dans les pâtures où les chevaux restent toute l'année		Abris de taille adaptée aux nombres de chevaux présents dans toutes les pâtures		Constat sur site	Sans objet		

Code critère	BS - Bien-être animal et soins vétérinaires	Sans objet SO	Indicateur							Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires	
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site			Moyens de preuve documentaires
BS8	Sortie quotidienne des équidés (sauf cas particuliers justifiés)		Les équidés ne sont pas sortis quotidiennement		Les animaux sont sortis uniquement pour le travail		Chaque animal est sorti pour l'activité et la détente mais seul		Les animaux sont sortis pour l'activité et la détente en groupe (sauf contrainte particulière, ex. cheval entier)		Constat sur site, question aux personnes sur site, capacité d'accueil	Programme de sorties des équidés		
Soins vétérinaires														
BS9	Suivi de la santé générale des équidés (ration, température, jambes, adaptation de l'effort en conséquence, diagnostic de dentisterie, maréchalerie...); si chevaux de propriétaire preuve de leur suivi		Aucun suivi		Suivi général du cheptel et appel au vétérinaire si problème		Suivi individualisé et adapté à chaque équidé		Bilan annuel avec vétérinaire pour les équidés soumis à l'effort		Questionnement des pratiques des salariés	Registre d'élevage, factures, affichages des critères de suivis à destination des salariés		
BS10	Zone d'isolement / de quarantaine		Absence de lieu d'isolement		Locaux dédiés à l'isolement		Procédure d'isolement et vérification des vaccinations		Lieu d'isolement avec procédure d'isolement écrite incluant suivi sanitaire (prise de sang pour dépistage sur les principaux pathogènes)		Constat sur site	Facture, quantité de paille au prorata par équidé		
Gestion des traitements														
BS11	Gestion des produits (stockage, inventaire)		Aucun suivi, lieu non fermé à clé		Stockage dans un lieu dédié et fermé à clé		Stockage dans un lieu dédié, fermé à clé et inventaire des produits		Stockage dans un lieu dédié, fermé à clé, inventaire, ordonnances, réfrigérateur pour les produits nécessitant d'être conservés au frais		Suivi par une personne habilitée	Registre, documents, factures		

Code critère	BS - Bien-être animal et soins vétérinaires	Sans objet SO	Indicateur							Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires	
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site			Moyens de preuve documentaires
BS12	Vermifugation		Aucun plan (sauf cas particulier)		Plan de vermifugation appliqué et connaissance de l'impact environnemental des molécules utilisées		Plan de vermifugation et bilan parasitaire analyse des crottins		Plan de vermifugation selon coproscopies adapté aux parasites et période de traitement en fonction du calendrier de pâture, du cycle naturel du parasite, de l'activité du produit et de son impact environnemental		Sans objet	Facture, analyses, dérogations éventuelles		
Fin de vie des équidés														
BS13	Prise de décision sur l'euthanasie d'un équidé		Aucune réflexion		Prise de décision avec le vétérinaire, traçabilité du propriétaire légal		Présence d'un contrat de pension mentionnant les conditions de soins vétérinaires		Contrat de pension mandatant une personne pour les prises de décisions en cas d'urgence avec clause de fin de vie		Sans objet	Facture, ordonnance, contrat de pension		
BS14	Stockage du cadavre		Enfouissement sur site		Equarrissage sans zone dédiée avec une procédure		Gestion de la dépouille sur un endroit sans risque sanitaire (à l'écart des autres équidés et du public)		Gestion de la dépouille sur un endroit sans risque sanitaire ni environnemental (zone aménagée et imperméable)		Sans objet	Bon d'équarrissage, facture		

Code critère	DT - Déplacements, Transports et Engins agricoles	Sans objet SO	Indicateur (C = Conforme ; NC = Non conforme ; SO = Sans objet)								Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires		
Gestion des véhicules et engins de l'exploitation														
DT1	Régularité de l'entretien		Aucun entretien		Entretien ponctuel, sans régularité ni suivi		Entretien conforme aux prescriptions du fabricant		Entretien effectué par une personne agréée interne ou externe		Sans objet	Carnet de suivi, factures		
DT2	Suivi des consommations		Aucun suivi		Simple suivi des consommations		Analyse du suivi		Plan d'action pour la réduction des consommations		Sans objet	Carnet de suivi, factures		
DT3	Propreté des vans		Aucun nettoyage		Nettoyage occasionnel		Nettoyage régulier au moins une fois par mois		Nettoyage systématique et total		Constat sur site	Eventuellement factures des stations de lavage		
DT4	Propreté des engins agricoles		Aucun nettoyage		Nettoyage occasionnel		Nettoyage et hivernage (mise à l'abri) à la fin de chaque saison, soit une à deux fois par an		Nettoyage systématique et total		Constat sur site	Sans objet		
DT5	Choix des véhicules		Pas de réflexion particulière quant à l'impact environnemental des véhicules		Réflexion en cours		Acquisition partielle de véhicules respectueux de l'environnement (moins consommateurs, moins polluants)		Acquisition de véhicules très respectueux de l'environnement (véhicules hybrides, électriques, ...)		Sans objet	Documents, descriptif véhicule(s)		
Stockage des véhicules (garage, parking)														
DT6	Aire de stockage/ parking		Absence de réflexion sur les risques de pollution des sols		Stockage sur sol naturel sur aire dédiée loin des points d'eau et cours d'eau		Stabilisé sans bac de rétention		Stabilisé et bac de rétention avec récupération des eaux de ruissellement		Constat sur site	Plans des installations		
DT7	Aire de lavage		Absence de réflexion sur la gestion des eaux de lavage		Aire dédiée avec canalisation des eaux sans rejet direct dans un cours d'eau ou plan d'eau		Aire étanche, bac de rétention avec récupération des eaux de ruissellement		Suivi annuel des bacs de rétention ou lavage fait par un prestataire extérieur (station de lavage)		Constat sur site	Plans des installations et fiche de suivi		
DT8	Zone spécifique pour la vidange des engins		Absence de réflexion sur les risques de pollution des sols		Aire spécifique avec des récipients de collecte et de stockage		Aire étanche, avec des récipients de collecte et de stockage		Aire étanche, bac de rétention, produits absorbants sur place ou vidange faite par un prestataire extérieur		Constat sur site	Plans des installations, facture pour élimination des produits		
DT9	Zone spécifique pour la manipulation des carburants		Absence de réflexion sur les risques de pollution des sols		Aire spécifique avec des récipients et des absorbants pour égoutture		Aire étanche, avec des récipients et des absorbants pour égoutture		Aire étanche, bac de rétention, produits absorbants sur place		Constat sur site	Plans des installations		

Code critère	DT - Déplacements, Transports et Engins agricoles	Sans objet SO	Indicateur (C = Conforme ; NC = Non conforme ; SO = Sans objet)								Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires		
Déplacement (personnel - propriétaire - visiteurs...)														
DT10	Déplacement domicile / Travail du personnel et déplacements professionnels		Aucune réflexion		Réflexion en cours		Information sur le covoiturage et/ou les transports en commun		Incitation au covoiturage et/ou aux transports en commun		Constat sur site, témoignage des parties intéressées	Outil de communication		
DT11	Déplacement des clients et visiteurs		Aucune réflexion		Réflexion en cours		Information générale sur covoiturage ou transport en commun sur l'invitation		Indication précise sur le covoiturage (proposition modalités) ou les transports en commun (horaires) sur l'invitation		Constat sur site, témoignage des parties intéressées	Outil de communication		

Code critère	EA - Eau	Sans objet SO	Indicateur								Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires		
Suivi de la consommation d'eau														
EA1	Consommation d'eau potable du réseau de la ville		Aucun compteur, aucune réflexion		Compteur unique		Compteur par secteur		Compteur par poste de consommation		Constat sur site	Relevés de compteur		
EA2	Consommation d'eau captée dans le milieu naturel		Aucune évaluation		Volume estimé		Compteur		Compteur par poste de consommation		Constat sur site	Registre de suivi		
Arrosage														
EA3	Modalités d'arrosage des carrières, pistes et autres surfaces de travail		Aucune réflexion		Arrosage selon les besoins sur constat visuel		Arrosage raisonné selon les besoins, avec horaires adaptés et suivi des consommations		Utilisation de matériaux qui limitent la consommation d'eau, drainage des surfaces et récupération des eaux		Constat sur site	Relevés de compteur		
EA4	Eau d'arrosage, carrières, pistes et autres surfaces de travail		Arrosage abondant non contrôlé		Réseau de ville		Eau de captage sur site		Eau de pluie et/ou eau recyclée		Constat sur site	Attestation de déclaration d'existence ou d'autorisation d'exploiter		
EA5	Modalité d'arrosage espaces verts		Arrosage abondant non contrôlé		Arrosage raisonné (horaire et suivi consommation) mais fréquent et abondant car fonction de l'exploitation		Utilisation de matériaux qui limitent la consommation d'eau		Pas d'arrosage des espaces verts d'ornement		Constat sur site	Sans objet		
EA6	Eau d'arrosage espaces verts		Arrosage abondant non contrôlé		Réflexion en cours		Eau captée sur site avec déclaration ou autorisation si nécessaire		Eau de pluie ou eau recyclée ou absence arrosage		Constat sur site	Sans objet		
Gestion des installations et équipements														
EA7	Lavage des installations		Aucune réflexion		Nettoyage au jet sous pression		Modification des pratiques (ex : ne pas laver et désinfecter tous les jours)		Gestion des eaux usées pour eaux savonneuses, salles d'insémination, lavages engins, désinfection des boxes,...		Constat sur site	Sans objet		

Code critère	EA - Eau	Sans objet SO	Indicateur						Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires		
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C			Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires
EA8	Gestion des sanitaires (surveillance fuite, chasse double flux, WC secs, etc.)		Aucune surveillance		Surveillance des fuites et intervention dès que nécessaire		Surveillance et solutions de réduction de consommation sur une partie des installations		Surveillance et solutions de réduction de consommation sur toutes les installations		Constat sur site	Sans objet		
EA9	Gestion des équipements (machines à laver, par ex)		Niveau de consommation d'eau et d'énergie des équipements inconnu		Réflexion en cours		Équipement peu consommateur d'eau pour partie		Tous les équipements sont peu consommateurs d'eau		Constat sur site	Factures et notices techniques		
Eau rejetée														
EA10	Gestion des eaux de pluie		Evacuation non connue		Aucune récupération		Récupération des eaux de toiture pour une partie des surfaces		Récupération des eaux de toiture sur la totalité des surfaces		Constat sur site	Sans objet		
EA11	Gestion des eaux usées		Evacuation non connue		Eaux évacuées selon un cheminement connu, sans réflexion particulière		Réflexion en cours pour des solutions de récupération ou de gestion écologique		Mise en place de solutions écologiques (lagunage, etc.) ou de réutilisation		Constat sur site	Documentation		

Code critère	EN - Energie (chauffage, éclairage, équipement)	Sans objet SO	Indicateur							Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires	
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site			Moyens de preuve documentaires
EN1	Etude énergétique		Non envisagée		Planifiée		Réalisée		Etude réalisée et plan d'action mis en œuvre		Sans objet	Devis, étude		
Chauffage et eau chaude														
EN2	Production de chaleur (chauffage et eau chaude)		Type d'énergie non connue		Classique		Avec une part d'énergie renouvelable		Plus 50 % énergie renouvelable		Constat sur site	Documents entretien des installations		
EN3	Valorisation du bois énergie		Origine et/ou volume de bois utilisé non connus		Cheminée ouverte et approvisionnement en bois hors propriété		Insert ou poêle et approvisionnement en bois hors propriété		Insert ou poêle et approvisionnement en bois au moins en partie sur la propriété		Constat sur site	Factures		
Electricité, éclairage														
EN4	Suivi des consommations		Aucun suivi		Suivi du compteur général		Sous-compteurs pour les installations les plus consommatrices		Sous compteurs par secteur		Sans objet	Factures et relevés		
EN5	Equipements de réduction de consommation (minuteurs, thermostats, détecteurs de présence, ampoules basse consommation)		Aucun équipement		Equipements <30 % des points concernés		Equipements de 30 à 80 % des points concernés		Equipement de plus de 80 % des points concernés		Constat sur site	Factures		
EN6	Segmentation des réseaux pour des éclairages à moitié		Aucune réflexion		Aucune segmentation		Segmentation sur moins de la moitié des locaux		Segmentation sur plus de la moitié des locaux		Constat sur site	Factures - Schémas		
EN7	Production et consommation d'électricité renouvelable		Aucune réflexion		Aucune production d'électricité d'origine renouvelable, mais réflexion sur les possibilités		Production et consommation sur site d'électricité d'origine renouvelable pour moins de la moitié de la consommation totale		Production et consommation sur site d'électricité d'origine renouvelable pour plus de la moitié de la consommation totale		Constat sur site	Contrat et factures		

REFERENTIEL LABEL EQUURES

Grille d'auto-évaluation

Code critère	EP - Espace extérieur et paysage	Sans objet SO	Indicateur								Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires		
Paddocks et prairies														
EP1	Paddocks (zone de sortie des équidés sans vocation d'alimentation)		Paddocks en limite de cours d'eau, fossés		Emplacement des paddocks non en limite directe avec cours d'eau, fossé, etc.		Paddocks entourés de haies et bandes enherbées le long des cours d'eau, ramassage des crottins		Paddocks isolés des cours d'eau, toujours enherbés avec ramassage des crottins		Constat sur site	Documentation		
EP2	Gestion des parcelles		Chargement trop élevé		Surpâturage évité à l'année (en moyenne sur l'exploitation, pas plus de 2 UGB à l'hectare)		Gestion organisée des pâtures (en moyenne sur l'exploitation pas plus de 1 UGB à l'hectare)		Gestion basée sur une analyse des sols et sans retournement, (inférieur à 1 UGB à l'hectare sur chaque parcelle)		Constat sur site	Analyse de sol, plan de gestion des parcelles		
EP3	Prairies : engrais et Amendements		Pas de gestion ou de bilan azote sur l'ensemble de la sole		Réflexion sur la réduction de la quantité, utilisation modérée ou pas d'apport sans analyse agronomique		Plan d'épandage en partie au moins sur les zones les plus sensibles		Plan d'épandage avec valorisation de la matière organique (produits agréés bio ou produit sur site, compost, etc.) ou pas d'apport avec analyses agronomiques		Constat sur site	Plan d'épandage Contrôle matériel épandage		
EP4	Clôtures		Aucune réflexion		Renouvellement progressif par des piquets non créosotés ou autre forme non polluante et plus d'achat de piquets traités		Clôtures partiellement en matériel non traité et local et plus d'utilisation de piquets créosotés pour le renouvellement		Réflexion paysagère et matériaux écologiquement responsables		Constat sur site	Factures		
EP5	Efficience : rapport entre le coût des intrants (énergie, aliments achetés, traitements, pesticides, engrais, eau mais pas la main d'œuvre) et le chiffre d'affaires de l'exploitation		Aucune réflexion		Non connu		Connu		Rapport d'efficience au maximum de 30%		Sans objet	Calcul de l'efficience		
Carrières et pistes														
EP6	Apport de sable et autres matériaux, entretien		Origine inconnue		Origine et volume connus		Plan de gestion adapté avec matériaux classiques		Plan de gestion adapté et produits écologiquement responsables		Sans objet	Factures		

REFERENTIEL LABEL EQUURES

Grille d'auto-évaluation

Code critère	EP - Espace extérieur et paysage	Sans objet SO	Indicateur							Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires	
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site			Moyens de preuve documentaires
Paysage et Nature														
EP7	Zone naturelle, favorable à la biodiversité (haies, bosquets, fossés, mares, zone humide, zone enherbée non labourée, non traitées)		Inconnue		Présence de zone naturelle identifiée sur l'exploitation		5 à 10 % de la SAU en zone naturelle protégée et/ou gérée écologiquement		Au moins 10 % de la SAU en zone naturelle protégée et/ou gérée écologiquement		Constat sur site	Documentation		
EP8	Haies (sans objet si pas de haie sur la propriété)		Haies non préservées		Replantation si arrachage, avec maintien du sol, talus, etc.		Régénération naturelle ou plantation avec essences locales		Plantation avec essences locales dont essence à piquets		Constat sur site	Registre des interventions pour le niveau 3		
EP9	Espaces d'agrément (jardins, massifs...)		Usage non raisonné de produits phytosanitaires		Usage raisonné des produits phytosanitaires		Application des principes de la gestion différenciée		Utilisation de plantes locales ou adaptées au climat Application du Zérophyto et selon les besoins de solutions alternatives adaptées		Constat sur site	Registre des interventions pour le niveau 3		
EP10	Modalités d'élagage et taille des arbres (arbres isolés, arbres d'ornement)		Aucune réflexion		Taille douce sur les arbres remarquables		Taille douce sur plus de la moitié des arbres (hors haies) de la propriété		Taille douce respect de l'architecture et de la biologie des arbres, sur tous les arbres de la propriété		Constat sur site	Registre des interventions pour le niveau 3		
EP11	Gestion des espaces boisés		Etat et surface du boisement inconnu		Réflexion sur la gestion y compris pour les petites surfaces		Exploitation avec plan simple de gestion		Eco-certification des forêts		Constat sur site	Plan de gestion, certificat		
EP12	Mares (sans objet si pas de mare sur la propriété)		Etat des mares inconnu		Connaissance des mares du site		Entretien et/ou réfection des mares (en tenant compte des dates d'interventions...)		Création de mares et de zones humides (accompagné par une organisation agréée par le Plan Régional d'Action pour les Mares)		Constat sur site	Registre des interventions pour le niveau 3		
EP13	Rivières (sans objet si pas de rivière sur la propriété)		Rivières non protégées		Clôture et abreuvoir		Ripisylve sur les parcelles de l'entité préservée et entretenue		Plan d'entretien des rivières concerté avec les autres riverains		Constat sur site	sans objet		
Biodiversité														
EP14	Connaissance et préservation de la flore et de la faune dont les zones humides		Aucune connaissance		Connaissance globale des habitats		Inventaire de plus de 3 ans		Inventaire de moins de 3 ans réalisé par un spécialiste		Constat sur site	Documentation		

REFERENTIEL LABEL EQUURES

Grille d'auto-évaluation

Code critère	EP - Espace extérieur et paysage	Sans objet SO	Indicateur								Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires		
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires				
EP15	Périodes d'intervention sur les milieux (tailles de haies, etc.)		Aucune réflexion		Interventions sans période préférentielle mais avec des interventions uniquement ponctuelles entre mars et juillet		Aucune intervention entre mars et juillet				Période d'intervention adaptée au milieu et à la faune présente		Constat sur site	Registre des interventions pour le niveau 3		
EP16	Mesures de préservation de la flore et de la faune		Aucune réflexion		Aucune action négative sur la faune et la flore		Essai de mise en place de préservation ou restauration				Mise en place de solution de préservation, de restauration avec un spécialiste		Constat sur site	Sans objet		
Usage de produits dangereux																
EP17	Stockage des produits phytosanitaires et autres produits dangereux		Non connu		Stockage dans un lieu dédié et fermé à clé		Stockage dans un lieu dédié, fermé à clé et inventaire, fiche de risques, produits sur rétention, produits périmés ou non utilisés évacués				Application du principe Zérophyto, avec juste une trousse de secours stockée		Constat sur site	Preuve documentaire, factures,		
EP18	Entretien des voiries, jardins, etc.		Utilisation des produits phytosanitaires et de salage non raisonnée		Usage raisonné des produits phytosanitaires et de salage		Suivi de l'usage des produits phytosanitaires et de salage, objectif de réduction de 30% en 5 ans				Application du principe Zérophyto avec trousse de secours, salage extrêmement réduit		Constat sur site	Sans objet		
EP19	Lavage des boxes, installations, espace de douche pour les chevaux		Aucune réflexion		Utilisation de produits classiques avec dosage étudié		Utilisation partielle de produits "biologiques"				Utilisation uniquement de produits "biologiques" avec dosage étudié		Constat sur site	Factures		

Code critère	FD - Fumier et déchets	Sans objet SO	Indicateur (C = Conforme ; NC = Non conforme ; SO = Sans objet)						Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires		
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C			Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires
Fumier														
Volume														
FD1	Volume global annuel		Inconnu		Estimé		Estimé et enregistré		Connu précisément et enregistré		Achat : Facture achat paille Production interne : Estimation production	Registre indiquant date - volume.		
FD2	Maîtrise du volume de fumier		Aucune mesure		Effort pour la diminution des volumes avec suivi à vue		Effort pour la diminution des volumes avec suivi précis de la consommation de paille		Suivi précis des volumes paille et fumier avec objectifs formulés de diminution et forte sensibilisation du personnel		Interview des personnes en charge de l'entretien des boxes	Facture, quantité de paille au prorata par cheval		
Valorisation du fumier														
FD3	Modalité		Aucune		Evacuation sans connaissance de la destination		Evacuation et valorisation		Evacuation et valorisation sur site ou à proximité		Constat sur site	Registre d'épandage Bon d'enlèvement Document d'engagement de valorisation des agriculteurs		
FD4	Distance		Inconnue		Au-delà de 100 km		Entre 10 et 100 km		Sur site ou rayon de 10 km		Constat sur site	Registre d'épandage Bon d'enlèvement Document d'engagement de valorisation des agriculteurs		
Autres déchets														
Déchets d'exploitation														
FD5	Bidons, métaux, bois et papier, etc.		Aucun tri et / ou brulage		Sur la base du tri de la commune		Filières spécifiques de recyclage ou d'élimination pour une partie des déchets		Filières spécifiques de recyclage ou d'élimination pour tous les déchets		Présence de containers spécifiques	Bons d'enlèvement ou de dépôt		

Code critère	FD - Fumier et déchets	Sans objet SO	Indicateur (C = Conforme ; NC = Non conforme ; SO = Sans objet)							Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires	
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site			Moyens de preuve documentaires
FD6	Pneus		Aucune réflexion		Pas de filière spécifique		Circuit de récupération local, avec destination connue mais sans agrément particulier		Collecteurs agréés et éliminateurs agréés		Constat sur site	Bon d'enlèvement		
FD7	Ficelles et films agricoles usagés		Aucune réflexion		Pas de filière spécifique		Circuit de récupération local, avec destination connue mais sans agrément particulier		Tri et remise des déchets dans des filières spécifiques (Ex: Adivalor)		Constat sur site	Bon d'enlèvement		
Déchets organiques hors fumier														
FD8	Gestion		Aucun tri et / ou brûlage		Sur la base du tri de la commune		Evacuation vers station de compostage		Compostage, fumier ou réutilisation sur site		Constat sur site	Bons d'enlèvement ou de dépôt		
Carburants et huiles moteurs														
FD9	Identification		Gestion en vrac et/ou bidons non étiquetés		Bidons étiquetés correctement et stockés dans un endroit sécurisé		Bidons étiquetés, sécurisés et en partie sur bacs de rétention		Bidons tous étiquetés et sur bacs de rétention ou cuve conteneur ou gestion par professionnel		Constat sur site	Factures		
FD10	Evacuation des huiles usagées		Inconnue		Régulière en déchetterie		Enlèvement par entreprise agréée avec bon d'enlèvement		Gestion par professionnel		Sans objet	Bons d'enlèvement ou de dépôt		
Autres déchets dangereux														
FD11	Identification (produits pharmaceutiques, piquants, tranchants, cotons souillés, bidons de peinture, produits d'entretien, ...)		Gestion en vrac, bidons non étiquetés		Conteneurs étiquetés correctement et stockés dans un endroit sécurisé		Conteneurs étiquetés, sécurisés et en partie sur bacs de rétention		Conteneurs tous étiquetés et sur bacs de rétention ou cuve conteneur		Constat sur site	Sans objet		
FD12	Evacuation		Inconnue		Régulière en déchetterie avec suivi		Enlèvement par entreprise agréée avec bon d'enlèvement		Gestion par professionnel		Sans objet	Bons d'enlèvement ou de dépôt		

Fumier : distinguer les différents types de litières s'il y a lieu

REFERENTIEL LABEL EQUURES

Grille d'auto-évaluation

Code critère	GB - Gestion des bâtiments	Sans objet SO	Indicateur (C = Conforme ; NC = Non conforme ; SO = Sans objet)						Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires		
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C			Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires
Qualité du bâti														
GB1	Etat général, propreté et rangement intérieur		Dégradé, peu entretenu		Entretien moyen		Bon état général		Bon état général et attention particulière à l'aménagement		Constat sur site	Factures		
GB2	Etat général, propreté et rangement extérieur		Dégradé		Vieillissant ou partiellement dégradé mais avec rénovation en cours		Bon état général		Bon état général avec réflexion architecturale pour rénovation, extension, etc.		Constat sur site	Factures, plan du bâtiment		
GB3	Isolation "confort humain"		Inefficace (pas d'isolation)		Isolé mais peu efficace		Isolé et efficace		Isolé efficace et réflexion sur l'optimisation pour le chauffage (orientation, utilisation des rayonnements du soleil,...)		Constat sur site	Factures, plan du bâtiment		
GB4	Accueil de la faune (hirondelles, chouettes, chauve-souris, hiboux...)		Destruction systématique de l'habitat		Non destruction de l'habitat		Dispositif d'accueil au moins pour une partie de la faune (ex: nicher)		Recensement et dispositif d'accueil des espèces		Constat sur site	Sans objet		
Gestion des bâtiments														
GB5	Type de produits d'entretien (peintures, nettoyants...)		Provenance inconnue		Provenance connue mais produits traditionnels		Provenance connue et produits respectueux de l'environnement		Provenance connue, produits respectueux de l'environnement et privilégiant l'origine locale		Sans objet	Facture ou fiche produit		
GB6	Plaques fibro-amiante		Présence inconnue		Diagnostic, présence connue et vigilance lors des travaux		Remplacement progressif si travaux		Plan d'élimination totale		Constat sur site	Diagnostic, facture		
GB7	Gestion des rongeurs ou autres nuisibles (pigeons, etc.)		Régulation par produits toxiques sans démarche particulière		Régulation avec produits toxiques dans le cadre d'un contrat avec une entreprise agréée		Régulation sans produit toxique (ex: pièges)		Régulation sans produits toxiques, avec intervention de professionnels		Constat sur site	Sans objet		
GB8	Eclairage extérieur		Fréquence non connue		Lumière non contrôlée		Lumière contrôlée mais restant allumée une grande partie de la nuit		Lumière éteinte la plus grande partie de la nuit ou détecteur de présence		Constat sur site	Sans objet		
GB9	Bruit et autres nuisances		Situation inconnue		Gênes connues mais non prise en compte		Gênes connues et solutions en cours de mise en place		Aucune nuisance et consultation régulière du voisinage		Constat sur site	Sans objet		

Code critère	GB - Gestion des bâtiments	Sans objet SO	Indicateur (C = Conforme ; NC = Non conforme ; SO = Sans objet)						Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires		
			Non labellisable	NC	Niveau 1 (minimum)	C	Niveau 2	C	Niveau 3 (excellence)	C			Moyens de preuve sur site	Moyens de preuve documentaires
	Environnement bâti													
GB10	Intégration paysagère		Situation inconnue		Aucun effort particulier au-delà de l'application des règlements d'urbanisme (PLU, POS...)		Réflexion en cours pour l'amélioration de la cohérence du bâti et des vues sur celui-ci		Cohérence du bâti et préservation des vues sur celui-ci		Constat sur site	Documentation		

Code critère	GC - Gestion des équipes et communication	Sans objet SO	Indicateur							Exemple de preuve		Documents consultés	Commentaires	
			non labellisable	NC	niveau 1 (minimum)	C	niveau 2	C	niveau 3 (excellence)	C	Moyens de preuve sur site			Moyens de preuve documentaires
Aspect environnemental														
GC1	Formation à la conduite économe en carburant et à la bonne gestion des véhicules		Aucune sensibilisation		Simple sensibilisation		Formation d'une partie du personnel concerné		Formation de tout le personnel concerné		Constat sur site	Attestations		
GC2	Action de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie, et aux autres gestes écoresponsables (biodiversité, déchets...)		Aucune sensibilisation		Communication interne orale		Communication en interne avec affichage et / ou procédure écrite		Formation par intervenant spécialisé		Constat sur site	Dates de réunions et /ou attestations		
GC3	Formation et sensibilisation au label EquuRES		Aucune sensibilisation		Une personne formée et le reste du personnel sensibilisé		Plus d'une personne formée dans l'équipe		Toute l'équipe formée		Constat sur site	Dates de réunions, attestations		
Accueil														
GC4	Qualité de l'accueil du public		Aucune signalétique		Signalétique claire et bien entretenue		Accueil par une personne à la réception en plus de la signalétique, à certaines heures		Accueil par une personne à la réception en plus de la signalétique, durant toutes les heures d'ouverture		Constat sur site	Photos, fiche de poste		
GC5	Respect des critères de communication du label Equures		Non respect		Respect des règles de communication sur le label		Communication interne sur le label EquuRES (orale, affichage, logo sur les documents internes...)		Communication interne et externe sur le label EquuRES (affichage, logo ou mention du label sur les outil de communication de la structure, logo sur le site Internet...)		Constat sur site	Photos, Support de communication (papier, site internet, facture émise...)		

AUTODIAGNOSTIC RÉGLEMENTAIRE





Autodiagnostic réglementaire

28/06/2018

DOCUMENT DE TRAVAIL

Ce document est d'usage facultatif, il permet à chaque candidat de faire son autodiagnostic réglementaire. Pour être labellisé, il faut connaître l'état de conformité réglementaire de ses activités et de ses installations

Les exigences réglementaires s'organisent autour :

- d'un engagement signé par les candidats qui comprend un objectif de conformité réglementaire de leurs installations et activités,
- du présent formulaire d'auto-diagnostic réglementaire permettant à chaque candidat à la labellisation de faire son auto-diagnostic réglementaire. Ce formulaire fait partie du guide Equures. Il est d'usage facultatif. Ce n'est pas une obligation de l'utiliser pour être labellisé.
- la non-connaissance de son état de conformité par un candidat ne permet pas la labellisation.
- en cas de non-conformité réglementaire, le candidat mène ou planifie des actions pour se mettre en conformité.

L'évaluateur s'assure que :

- le candidat connaît son état de conformité, via l'auto-diagnostic ou tout autre démarche,
- il n'y a pas de non-conformité rédhibitoire (Par exemple, rejet des eaux de lavage directement dans un cours d'eau, déversement des huiles usagés dans un fossé, etc.), même avec des actions en cours,
- le candidat mène des actions adaptées, en concertation avec l'administration concernée si nécessaire.
- pour les non-conformités significatives ou ne faisant pas l'objet d'actions, il les mentionne dans son rapport de labellisation. Le Comité de labellisation Equures arbitrera.

La réglementation présentée ici s'applique aux installations équinnes en général et concernent les seuls aspects évoqués par le référentiel EquuRES.

Si cette présentation par thème donne les principales règles applicables à ces établissements particuliers, elle n'en est pas pour autant exhaustive . Une installation peut pour différentes raisons et notamment si elle accueille des activités ne relevant pas du monde équestre, se voir appliquer d'autres aspects réglementaires.

Sur le plan sanitaire et environnemental, une installation équine relève à titre principal du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du département dans lequel elle se situe. Une installation équine pourra relever également selon les aspects du référentiel EquuRES du code de l'environnement, du code rural et du code de l'urbanisme.

Rappel : Les installations de la filière équine ne sont pas, en tant que telles, concernées par la législation des installations classées pour l'environnement (ICPE).

Si une activité ou une installation est soumise à la réglementation des installations classées, le règlement départemental sanitaire ne s'applique pas.

Identification du cheval / Déclaration du propriétaire

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
L'identification du cheval / Déclaration du propriétaire					
Je tiens à jour un registre d'élevage papier et / ou dématérialisé	Article L214-9 du Code rural complété par l'article L234-1 II Arrêté du 05 juin 2000				
Je respecte les points suivants : - Identification des équidés conformément à la réglementation en vigueur : document d'identification - Présence d'un transpondeur (ou exception : marques auriculaires) - numéro SIRE <i>(les documents sont classés, regroupés et peuvent être présentés à la demande)</i>	Article L212-9 du CR Article L212-12 du CR				
J'ai pour tous les équidés dont je suis détenteur les cartes d'immatriculation (ou photocopie ou dématérialisées) <i>(Les cartes sont classées, rangées et peuvent être présentées à la demande)</i>	Article D212 49				
J'ai en ma possession une déclaration de détenteur d'équidés et de lieu de stationnement	Article R215-14 du Code rural Article D212-47 du Code rural Arrêté du 26 juillet 2010				
J'ai en ma possession ma déclaration de vétérinaire sanitaire	Arrêté du 23 juillet 2012				

Bien-être soins vétérinaires

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
Concernant le bien être animal, il existe de dispositions générales issues du code rural sur le bien-être animal (I) à laquelle doivent-être rajoutées les obligations en matière d'équarissage (II).					
(I) Bien-être animal					
Les équidés ont un accès à l'eau régulier et sans contraintes particulières, n'engendrant pas de concurrence ou agressivité entre animaux. Je leur offre une eau d'abreuvement de bonne qualité : pas de mauvaises odeurs, de turbidité excessive...	Code Rural articles L.214-1 L.214-3 L.214-17				
Les équidés ne sont jamais en situation de manque durable et évident d'alimentation fourragère	Code Rural articles L.214-1 L.214-3 L.214-17				
Je manipule les équidés sans mauvais traitements, de façon à éviter souffrances, blessures ou accidents	Code Rural articles L.214-1 L.214-3 L.214-17 Code Pénal articles 521-1, R653-1, R654-1, R655-1				
Je soigne tout équidé présentant une plaie, blessure, traumatisme ...	Code Rural articles L.214-1 L.214-3 L.214-17				
Je ne fais pas travailler d'animaux malades, blessés... si leur travail est de nature à aggraver leur état					
Je n'isole pas totalement de façon durable un équidé vis-à-vis de ses congénères					
Dans mes logements, la hauteur plafond est suffisante, et la surface permet le couchage des équidés					

Bien-être soins vétérinaires

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
Dans mes stabulations, la surface permet les déplacements libres, et d'éviter les conflits entre animaux	Code Rural articles L.214-1 L.214-3 L.214-17 Code du Sport articles A-322-125 A-322-126 A-322-132				
Les sols dans les logements animaux sont non glissants, imperméables à la pénétration des urines, en pente de 1% mini vers les évacuations et les murs sont lisses jusqu'à 1,5 m.					
Je n'ai aucun matériaux ou objets dangereux dans les logements des animaux (clous, aspérités, tranchants...)					
Mes clôtures ne présentent pas de danger pour les équidés. Elles permettent d'éviter fuites et divagations					
Je n'utilise pas de grillage (type grillage à mouton) et de barbelé si accueil du public					
Mes clôtures électriques sont placées à une hauteur adaptée. J'ai placé des panneaux de signalisation de clôture électrique à destination du public.					
(II) Equarrissage					
Je connais et respecte mes obligations en cas d'ATM (Animal Trouvé Mort) ou de gestion de cadavre (après euthanasie)	Art. L. 226-1. du CR article D212-53 du code rural				
J'avertis, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quarante-huit heures, la personne chargée de l'enlèvement, en vue de leur élimination du cadavre d'un animal.	Article L. 226-6 du code rural				

Transport

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre	
		Conforme	Non conforme	Non concerné		
L'identification du cheval / Déclaration du propriétaire						
J'ai un registre de transport dans mon véhicule dans lequel je mentionne: - la date, les heures et lieux de départ et d'arrivée - l'identification des animaux transportés (nom, numero SIRE, ...) et de leur(s) propriétaire(s) - les opérations d'entretien du véhicule (type et date....)						
Je transporte systématiquement le Document d'identification des équidés transportés dans le véhicule						
Si le type de transport l'exige, le convoyeur est titulaire du CAPTAV						
Si le type de transport l'exige, le transporteur est titulaire d'une "autorisation de transporter" : - type 1 pour un transport de moins de 8h interCEE et de moins de 12h en France - type 2 pour un transport de longue durée		Règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport Code rural livre II, titre 1er chapitre IV section 3 transport Note de service 2007-8274 du 13 novembre 2007, 2007-8192 du 3 Aout 2007, 2007-8016 16 janvier 2007				
Je respecte les modalités de transport suivantes: - ouvertures minimales pour la ventilation, - pas d'éléments susceptibles de blesser les animaux - photocopie du certificat d'étanchéité du véhicule - toit (en dur) - sol antidérapant - pont de déchargement avec lattes transversales						

Transport

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
Engagement du transporteur, accordée pour une exploitation					
Cet engagement permet au responsable légal de l'entreprise (exploitation, ...) d'attester qu'il a pris connaissance de l'ensemble des points pour pouvoir transporter ou faire transporter les animaux de son exploitation.					
Cette autorisation est accordée pour 5 ans par la DSV, lorsque les conditions de délivrance sont réunies (conformité du véhicule, engagement du transporteur, qualification des convoyeurs)					
Le CAPTAV, ainsi que l'engagement du transporteur, et l'attestation de conformité du véhicule, doivent être disponibles dans chaque véhicule et présentés à toute demande des services de contrôle (gendarmerie, police nationale, DDSV) lors du transport d'animaux dans le cadre d'une activité économique.					

Eau

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
Prélèvement de l'eau					
Je possède un moyen approprié de comptage des volumes prélevés.	Arrêté du 24/04/2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)				
J'utilise un matériel fonctionnel					
Je détiens un récépissé de déclaration ou l'arrêté d'autorisation de prélèvement d'eau.					
J'ai déclaré tout forage de plus de 10 m de profondeur	Article L411-1 du code minier				
Epandage					
Je respecte les périodes pendant lesquelles l'épandage est interdit au regard du programme d'action en vigueur	Arrêté du 30 décembre 2015 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité au titre de 2016				
Je respecte l'équilibre de la fertilisation azotée en zone vulnérable					
Je respecte les distances d'épandage des fertilisants azotés par rapport aux points d'eau (de surface ou souterraine).					
Préservation de la qualité de l'eau					
J'ai implanté des bandes tampons d'une largeur minimale de 5 mètres le long de tous les cours d'eau qui doivent être bordés.					

Eau

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
Je n'ai pas volontairement rejeté dans les sols une substance interdite.	Arrêté du 24/04/2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)				
J'ai stocké mes engrais et effluents d'élevage dans le respect des distances d'éloignement par rapport aux points d'eaux souterraines.					
J'ai stocké mes engrais et effluents d'élevage de manière à éviter toute contamination ou toute fuite dans le milieu naturel et notamment dans les zones sensibles (bords des cours d'eau...)					
Je connais le cheminement des eaux sales que je produis	Règlement Sanitaire Départemental				
Je gère les eaux sales que je produis dans le respect du Règlement Sanitaire Départemental					

ENERGIE

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
<p>Les exigences réglementaires en matière d'énergie ne sont pas particulières au fait qu'il s'agisse d'élevage d'animaux, les principaux problèmes qui se posent sont ceux afférents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la présence de cuve de fioul ou de gaz. - aux installations d'électricité et de gaz, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire 					
Je gère mes Installations d'électricité dans le respect du Règlement Sanitaire Départemental	Article 51 du règlement sanitaire départemental				
Toutes les installations nouvelles de gaz ou transformations d'installations de distribution de gaz doivent être conformes aux dispositions réglementaires les concernant	Article 52 du règlement sanitaire départemental				
Je réalise mes installations de chauffage, de cuisine ou de production d'eau chaude par combustion dans le respect du Règlement Sanitaire Départemental	Article 53 du règlement sanitaire départemental				

Espaces extérieurs Paysages

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
Exigences réglementaires relatives aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) ou à la mise en œuvre de la conditionnalité pour les aides PAC					
Préservation des zones favorables à la Biodiversité					
Je préserve les haies sur mon exploitation	Arrêté du 24/04/2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) Onglet 3 "HVE BCAE"				
Je n'utilise aucun produits phytosanitaire sur les espaces d'agrément (jardins, massifs...) accessible au public					
Je raisonne les modalités d'élagage et de taille des arbres (arbres isolés, arbres d'ornement)					
Je connais les mares ou bosquets (sans objet si pas de mare sur la propriété) et les maintiens					
Je protège les rivières présentes sur l'exploitation					
Je n'ai pas détruit ou détérioré un habitat d'oiseaux sauvages protégés	Arrêté du 30 décembre 2015 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité au titre de 2016				
Je respecte les mesures de protection des habitats naturels et des espèces dans les sites Natura 2000					
Préservation des qualités agroécologiques des sols					
Je ne travaille pas mes sols (labour, travail superficiel, semis direct...) sur une parcelle gorgée d'eau ou inondée.					

Espaces extérieurs Paysages

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
Je maintiens le linéaire des haies de mon exploitation.	Arrêté du 24/04/2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)				
Si j'ai effectué un déplacement, un remplacement ou une destruction de haie dans le cadre dérogatoire, j'ai fait une déclaration préalable.					
Je maintiens les éléments surfaciques (mare ou bosquet) de mon exploitation.					
Je ne taille pas les haies et les arbres de mon exploitation entre le 1er avril et le 31 juillet.					
Utilisation de produits phytosanitaires					
Je dispose d'une attestation de contrôle technique du pulvérisateur (vignette valide).	Arrêté du 30 décembre 2015 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité au titre de 2016				
Je n'utilise que des produits phytosanitaires bénéficiant d'une AMM et dans le seul cadre des conditions définies par l'AMM.					
Je respecte toutes les exigences prévues par l'AMM et figurant explicitement sur l'étiquette du produit utilisé, et tout particulièrement en matière de dose et de délai avant récolte.					
Je tiens à jour un registre pour la production végétale contenant l'enregistrement de toutes les utilisations de produits phytopharmaceutiques, y compris sur les prairies permanentes ou temporaires.					
Mon exploitation dispose d'un local ou d'une armoire aménagée uniquement pour le stockage des produits phytosanitaires. Il doit être fermé à clef et aéré.					

Espaces extérieurs Paysages

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
Je respecte les limites maximales de résidus de pesticides					
Je respecte les textes règlementaires fixant les prescriptions d'emploi					

Fumier déchets

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
Fumier					
Evacuation et stockage des fumiers et autres déjections solides					
a. Je stocke les effluents (fumiers...) de manière à éviter les fuites / écoulements dans le milieu naturel. Ma fumière est étanche, couverte et de dimension raisonnée.	Règlement sanitaire départemental (RSD) Article 155				
b. Mon stockage d'effluents est à distance réglementaire des points d'eau et voies de circulation, des habitations des tiers.					
c. Je m'assure que la capacité de mes installations de stockage des effluents d'élevage produits sur mon exploitation est suffisante. Sinon j'apporte la preuve de mon engagement dans des travaux de mise aux normes dans les zones vulnérables nouvellement créées ou pour les jeunes agriculteurs ou la preuve du signalement auprès de l'administration de l'engagement d'un projet d'accroissement des capacités de stockage.	Arrêté du 30 décembre 2015 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité au titre de 2016				
d. Je m'assure que mes fosses et aires de stockage des effluents d'élevage ne présentent pas d'écoulements					

Fumier déchets

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
Gestion des autres déchets organiques					
Je ne brûle pas mes déchets verts par combustion à l'air libre ou par utilisation d'incinérateur de jardin. Je gère mes déchets verts autrement: compostage, déchetterie ...	Art 84 du règlement sanitaire départemental				
Gestion des autres déchets (non organiques ou dangereux)					
Je trie et stocke proprement les films agricoles, ficelles, filetset autres consommables plastique à de endroits prévus à cet effet					
Je stocke et j'évacue conformément à la législation les Déchets d'activité de soins. Je prends un soin particulier pour les DAS à risque infectieux : piquants, coupants, tranchants, ampoules, flacons cassés et les déchets contaminés selon avis du vétérinaire (gants de fouille, seringues, blouses jetables...)	Art 1335-1 et suivants Code de la Santé publique Article L541-2 du code de l'environnement Articles R 541-49 à R 541-79 du Code de l'environnement RSD				
Je stocke et j'évacue conformément à la législation les EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) et les PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisés)					

Gestion des batiments

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
<p>Généralités :</p> <p>Les règles de gestion du batiments concernent également ici celles d'implantations et de construction des installations équinés.</p> <p>Une installation équine est avant tout une "construction" au sens du code l'urbanisme et nécessite tant pour son édification que pour une extension une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux).</p> <p>Pour que cette autorisation puisse être délivrée, la demande doit-être conforme au document d'urbanisme de la commune sur laquelle est situé l'installation (Plan local d'urbanisme-PLU- ou carte communale).</p> <p>Par ailleurs, s'appliquent certaines règles d'implantation et de construction spécifique aux activités d'élevage issues du règlement sanitaire départementale (RSD).</p> <p>Les règles propres à la "gestion " environnementale des locaux comprennent celles sur l'aménagement des locaux et leur ventilation issues directement du règlement sanitaire départemental et la réglementation concernant l'amiante.</p>					
(I) Règles d'implantation du bâtiment d'élevage (création ou extension)					
a. Protection des eaux et zone de baignade b. Protection du voisinage c. Règles générales d'implantation d. Dispositions applicables aux cas d'extension ou de réaffectation de bâtiments d'élevage existants	Article 153 des RSD				
(II) Construction, aménagement et exploitation des logements d'animaux					
a. Construction et aménagement de logements d'animaux (construction, extension ou réaffectation) b. Entretien et fonctionnement c. Stabulation libre	Article 154 des RSD				
(III) Gestion du batiment					
Implantation des locaux <i>Ces règles ne s'appliquent qu'aux constructions neuves et aux extensions</i>	RSD				

Gestion des batiments

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
a. Evacuation des eaux pluviales et usées	Article 42 à 44				
b. Locaux sanitaires	Article 45 à 47				
c. Ouvrages d'assainissement	Article 48 à 50				
Ventilation des locaux <i>Ces dispositions s'appliquent aux constructions neuves ou celles subissant des modifications importantes affectant le gros-œuvres ou l'économie de l'immeuble. Seules les prescripteions relatives à l'entretien des installations de ventilation s'appliquent aux constrctions existantes.</i>	Articles 63 à 66 du RSD				
Equipements sanitaires	Article 67 du RSD				
Usage et entretien des locaux	Articles 23 à 28 et article 72 du RSD				
(IV) Bruit					
Je ne crée pas de "troubles anormaux" du voisinage <i>Les propriétaires ou exploitants d'élevages sont tenus de prendre toutes les mesures afin que leurs animaux ne soient pas une source de nuisances sonores pour le voisinage.</i>	Art 1382 du CC, Art 544 du CC jurisprudences				
Bruits emis sur les lieux accessibles au public	Article 101				
Bruits emis en dehors des lieux accessibles au public	Article 102				
(V) Amiante					
En tant qu'exploitation agricole, j'ai réalisé un diagnostic amiante avant le 30/12/2005 sur la totalité de ses bâtiments dont le permis de construire est antérieur au 1/07/1997.					

Gestion des batiments

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
<p>J'ai fait un dossier technique amiante pour l'ensemble des immeubles d'activités agricoles ou industriels (à l'exception de ceux à usage d'habitation) pour le 31 décembre 2005. Cette charge incombe bien au propriétaire et non à l'exploitant du bâtiment.</p> <p>Ce dossier doit regrouper l'ensemble des informations sur la présence de l'amiante dans le (ou les) bâtiment(s) et particulièrement la localisation de matériaux amiantés.</p>	<p>Décrets n°96-97 du 07/02/1996 modifiés par les décrets n°2001.840 du 13/09/2001 et n°2002.839 du 03/05/2002 relatifs à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante</p>				
<p>Il doit être tenu à la disposition de tout agent ou service de prévention, d'hygiène et de sécurité de l'Inspection du Travail. Le propriétaire est également tenu de le communiquer à toute entreprise ou personne amenée à effectuer des travaux sur le bâtiment et de conserver une trace écrite de cette communication.</p>					

Gestion des équipes

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
(I) Personnel					
J'embauche conforme à la réglementation Je tiens à jour un registre du personnel, les horaires sont définis et communiqués	Code du travail, conventions collectives				
Les rôles des personnels sont clairement définis et les règles de qualifications nécessaires pour exercer sont respectées Leurs diplômes sont affichés	Code du Travail, Arrêté du 04 05 95				
Il y a un DUERP (document unique des risques) existant, il est adapté, et porté à connaissance de l'ensemble du personnel (y compris stagiaires)	décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, articles L4121-2 et L4121-3 du Code du travail.				
(II) Accueil du public					
Si j'accueille du public, je respecte la réglementation ERP: - Je mets à disposition du public : des sanitaires propres et verrouillables et de l'eau potable. Selon activité : une sellerie, vestiaire et douche - je respecte les normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées - j'affiche un tableau d'organisation des secours	Code de la construction et de l'habitation : articles L122-1 à L123-4 article R*111-19-2 articles R*123-2 à R*123-17 article R*123-51 articles R*111-19-7 à R*111-19-12 Loi n°2005-102 du 11 février 2005 Arrêté du 28 mai 2015 Arrêté du 25 juin 1980 Article A322-116 du Code du sport Circulaire du 21 mai 2015 relative à la mise en accessibilité des ERP				

Gestion des équipes

Exigences réglementaires	Textes de référence	Auto-diagnostic			Actions à mettre en œuvre
		Conforme	Non conforme	Non concerné	
<p>J'affiche clairement et de façon regroupée les horaires et tarifs, les numéros d'urgence, consignes de sécurité, interdictions de fumer, port d'équipements de protection obligatoires,</p> <p>Information sur l'assurance des cavaliers, assurances RC, déclaration ERP, diplômes</p> <p>Si prêt d'équipements de protection (casques...) : je tiens un registre de prêt des équipements et note les certificats de conformité</p>	<p>Article R 322-5 du code du sport</p> <p>Article L113-3 du code de la consommation</p> <p>Décret du 15 novembre 2006</p> <p>Jurisprudences</p> <p>Décret du 19 mars 2004, article R4313-66 du code du travail</p> <p>Article A322-116 du Code du sport</p>				